Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 044-254400955-20260909-260909B_AXE1_04-DE

DEL n°260909B_AXE1_04

Extrait du Procès-Verbal des délibérations du

Bureau du 9 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf septembre à 14h le bureau du syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière s'est réuni dans la salle de la Goélette dans la Maison du Port de Rozé, à Saint-Malo-de-Guersac, sur convocation du premier septembre et sous la présidence de Monsieur Éric Provost, délégué de la communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire et président du syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière.

Délégués présents ou représentés :

Mme Porcher (visioconférence).

MM. Clobert, Cochy, Demarty, Dumez, Fréour, Guihéneuf, Lequerré, Louvrier (en visioconférence), Octor, Provost, Séchet.

Délégués absents non représentés :

MM. Bessière, Perrard.

Secrétaire de séance : M. Cochy

LIFE Palustris : Mise à jour du plan de financement

Vu *la charte du Parc naturel régional de Brière et notamment ses mesures 1.3.1 « Participer à la conservation des milieux et espèces remarquables », 1.4.1 « Préserver, restaurer et entretenir les cours d'eau, les canaux et les zones humides » et 2.1.3 « Préserver et valoriser une agriculture au service de la biodiversité » ;*

Vu *la délibération du bureau du Parc naturel régional de Brière en date du 10 septembre 2025 de candidature au projet LIFE Palustris (programmation LIFE 2021-2027) ;*

Considérant *le programme LIFE « Nature et biodiversité » ;*

Monsieur le président rappelle que pour la période 2021-2027, le programme LIFE est doté d'un budget de 5,4 milliards d'euros à l'échelle européenne. Il fonctionne par appel à projets annuel sur 4 sous programmes thématiques : Nature et biodiversité, Économie circulaire et qualité de vie, Atténuation du changement climatique et adaptation, Transition vers l'énergie propre.

La Parc naturel régional de Brière a été lauréat de l'édition 2025 pour le projet Life Palustris élaboré avec 8 autres structures (les Fédérations Départementales des Chasseurs (FDC) de Vendée (coordinatrice), de Loire-Atlantique et de Charente-Maritime, le PNR du Marais poitevin, Cap Atlantique La Baule-Guérande Agglo, le Forum des Marais de l'Atlantique, la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire et la Bulgarian Biodiversity Fondation).

La durée du projet est de 6 ans et 4 mois. Il débutera le 1er septembre 2026.

Le projet vise la préservation et la restauration d'habitats d'intérêts communautaires littoraux et rétro-littoraux de la façade atlantique ainsi que les espèces associées en citant notamment la Barge à queue noire, le Vanneau huppé, le Chevalier gambette, l'Avocette élégante, la roselière, le Phragmite aquatique et l'Anguille européenne.

Le budget total du projet est de 7 805 334,35 €.

Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 044-254400955-20260909-260909B_AXE1_04-DE

L'Union européenne a accordé une aide financière de 4 683 200,61 €.

La fondation François Sommer a accordé une aide financière de 300 000 €

L'OFB (via l'éco-contribution) a accordé une aide financière de 498 102,88 € (réservée aux Fédérations Départementales de chasse de Vendée, Charente et Loire-Atlantique).

L'agence de l'Eau Adour Garonne a accordé une aide financière de 71 675 € à la Fédération départementale de chasse de Charente.

Il est à noter que des demandes d'aides financières sont en cours auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et la Fondation du Patrimoine.

Le Ministère de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche a accordé une aide financière de 500 000 € pour l'ensemble du consortium.

Pour autant, administrativement, il n'est pas possible pour le coordinateur du projet (la Fédération de chasse de Vendée) de reverser à d'autres structures des subventions de l'État.

Ainsi, afin d'alléger la charge administrative de ce cofinancement, le ministère propose de positionner le cofinancement sur les actions des PNR de Brière et du Marais Poitevin, via les conventions existantes au sein des DREAL Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine au lieu de conventionner avec l'ensemble des membres du consortium.

Afin de rééquilibrer les cofinancements entre les membres du consortium, cette proposition nécessite de définir une nouvelle répartition de la subvention de l'Union européenne.

Sur le plan administratif, ces modifications impliquent la mise en place :

- d'une convention avec la DREAL Pays de la loire,
- d'un accord de consortium avec la structure coordinatrice à savoir la Fédération Départementale de Chasse de Vendée,
- d'un avenant au *Grant Agreement.*

Le plan de financement modifié est présenté ci-dessous :

		Commission européenne	Ministère	Eco Contribution (OFB)*	Fondation François Sommer*	Agence de l'Eau Adour Garonne*	Auto financement
Bénéficiaire	**Budget**	**60,00%**	**6,71%**	**6,69%**	**4,03%**	**0,96%**	**21,61%**
1.FDC85	**2 026 696,63 €**	1 352 081,42 €	- €	172 677,71 €	82 629,80 €	- €	419 307,69 €
6.PNRMP	**1 174 174,13 €**	500 203,98 €	283 129,36 €	- €	47 871,88 €	- €	342 968,91 €
2.FDC44	**1 376 996,91 €**	918 643,63 €	- €	117 322,29 €	56 141,10 €	- €	284 889,90 €
5.PNRB	**899 390,64 €**	383 144,85 €	216 870,64 €	- €	36 668,77 €	- €	262 706,38 €
7.CAP	**627 268,24 €**	418 472,95 €	- €	- €	25 574,15 €	- €	183 221,13 €
3.FDC17	**840 516,03 €**	560 738,15 €	- €	208 102,88 €	- €	71 675,00 €	- €
8.CADL	**224 320,15 €**	149 651,95 €	- €	- €	- €	- €	74 668,20 €
10.CA 1779	**124 694,59 €**	83 188,19 €	- €	- €	?	- €	41 506,40 €
4.FMA	**153 558,91 €**	102 444,62 €	- €	- €	51 114,29 €	- €	- €
TOTAL France	**7 447 616,23 €**	**4 468 569,74 €**	**500 000,00 €**	**498 102,88 €**	**300 000,00 €**	**71 675,00 €**	**1 609 268,61 €**
Total 9.Bulgarie	**357 718,12 €**	**214 630,87 €**					**143 087,25 €**
TOTAL global	**7 805 334,35 €**	**4 683 200,61 €**					

Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 044-254400955-20260909-260909B_AXE1_04-DE

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du Parc décident à l'unanimité, par vote à main levée, d'autoriser le Président à signer :

- **les conventions de partenariats,**
- **l'accord de consortium,**
- **l'avenant *au Grant Agreement***
- **Et tous les documents nécessaire à la mise en œuvre du projet.**

Parc naturel régional de Brière
Centre administratif
Ile de Fédrun
214, rue du Chef de l'Ile
44720 Saint-Joachim
Tél. : 02.40.91.68.68
Fax : 02.40.91.60.58
e.mail : info@parc-naturel-briere.fr

Eric PROVOST
Président du SM Parc Naturel Régional Brière
14 sept. 2026

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.